

Présents :

- Winds of Hope, Présidence
- A Better life Foundation, AEMV, Antenna Technology, Au fil de la vie, Aviation sans frontières, Dutch Noma Foundation, Ensemble pour eux, Fondation Hymne aux Enfants, Gesnoma, GIGIP, Hilfsaktion Noma, Idées'Elles, La Voix du Paysan, MAMA Project, Noma Hilfe Schweiz, Non au Noma en RDC, Persis Burkina, Persis Valais, PhysioNoma, Sentinelles.
- OMS Afro, FDI

Invités : Ariane Vuagniaux, Centre Nopoko des Enfants, Dr. G. Benedetti, Dr. P. Montevecchi

Excusés : AWD Stiftung, Fondation Hirzel, Jean-Pierre Leupin (VdP), Dr Enwonwu (USA)

Absents : Campaner, Enfants du Monde Côte d'Azur, Enfants du Noma, Facing Africa

L'Assemblée générale (ci-après AG) est ouverte à 13h40 par la présidence de Winds of Hope (ci-après WoH).

1) Mot de la présidence

Bertrand Piccard souhaite la bienvenue aux membres en se réjouissant des projets réalisés et en cours depuis le Noma Day. Il rappelle qu'il reste encore environ la moitié des fonds à attribuer à des projets de lutte contre le noma. Un appel à des actions est donc lancé !

Pour 2011 un nouveau Noma Day est à l'étude sous forme d'une soirée de gala.

Il lui tient à cœur de pouvoir relancer la collaboration avec l'OMS grâce à la nomination d'un nouveau coordinateur, Dr Benoît Varenne, dont il salue la présence aujourd'hui.

Bertrand Piccard conclut en relevant la richesse du programme de ce jour et de demain que Philippe Rathle présidera.

Philippe se réjouit de la présence très importante des membres à cette assemblée. Il présente son prochain voyage au Burkina Faso et au Niger du 6 au 17 octobre 2010 où il aura l'occasion de mener une mission d'évaluation de l'impact des actions tant de l'OMS à travers les plans nationaux de lutte contre le noma que des ONGs actives sur le terrain.

2) Adoption du PV de la 7^e AG 2009

L'AG adopte le PV de la séance du 30 octobre 2009 à l'unanimité de ses membres.

3) Collaboration OMS-Afro et Winds of Hope

WoH collabore avec l'OMS depuis 2000 avec le financement du premier plan national de lutte contre le noma au Niger. Un contrat de 5 ans a été conclu de 2003 à 2008 pour un financement régulier dans 4 pays, Niger, Mali, Burkina Faso et Bénin. Puis, à partir de 2006, dans 2 nouveaux pays, Sénégal et Togo. Ce contrat a encore déployé ses effets en 2009 mais a connu à ce moment une période de flottement suite au départ de Charlotte N'Diaye.

WoH est intervenue pour accélérer le processus de remplacement du coordinateur noma pour l'Afrique et pour relancer le programme. Celui-ci a abouti à la nomination récente du Dr Benoît Varenne en août 2010 et à la signature d'un nouveau contrat ... il y a quelques minutes !

Philippe relève que certains membres le connaissent depuis longtemps et présente le nouveau coordinateur OMS/Afro régional pour la santé bucco-dentaire et le noma. Dr Benoît Varenne est membre de l'Association odontologique internationale, conseiller en santé publique pour, entre autres, l'OMS et plusieurs pays africains. Il a notamment vécu à Ouagadougou au Burkina Faso et est en cours d'installation à Brazzaville à la République du Congo.

Benoît transmet les salutations chaleureuses du Dr Luis Sambo, Directeur régional de l'OMS/Afro à l'attention de Bertrand Piccard. Il remercie Winds of Hope pour l'invitation et se réjouit des perspectives de cette collaboration. Il présente les objectifs du programme régional noma avec le renforcement et le développement des capacités de formation, la détection précoce des cas et des soins immédiats ainsi que la sensibilisation et la mobilisation sociale. Il assure que ce programme et cette collaboration sont une priorité pour l'OMS/Afro.

4) Membres

a. Statuts

Philippe souhaite ouvrir un débat pour clarifier la question du statut des membres. Le but de la Fédération est de réunir tous les acteurs qui luttent activement contre le noma, qui partage la même éthique et qui désirent unir leur efforts pour plus d'efficacité sur le terrain.

Aujourd'hui les statuts de la Fédération prévoient deux types de membres :

- Les membres actifs sont les membres qui ont une activité en lien direct avec la maladie du Noma (prévention, soins, recherche, accompagnement social). Ils ont tous les droits et obligations des membres.
- Les membres associés sont les membres qui sont intéressés par les activités de la Fédération mais qui ont peu ou pas d'activité régulière dans le domaine de la maladie du Noma. Ils participent aux assemblées générales avec une voix consultative.

A ce jour il n'y a aucun membre associé ! Nous avons deux partenaires avec l'OMS et la FDI que l'on invite à chacune de nos réunions annuelles.

Philippe propose que le statut de membre associé soit attribué à des associations locales qui font un travail remarquable sur le terrain mais qui n'ont pas l'organisation et la compétence nécessaire en matière de gestion et de contrôle. Pour pouvoir prétendre à ce statut, ces associations devront être parrainées par un membre actif de la Fédération et présenter des projets de lutte contre le noma. Ce parrainage permettra un encadrement tout en apportant une supervision et un accompagnement de projets en lien avec le noma.

Elisabeth Sola, Idées'Elles, rappelle que Prométhée est la structure locale malienne soutenue par Idées'elle. Elle souhaiterait entrer dans la fédération comme membre associé afin d'accéder à une plateforme d'échanges et obtenir une forme de reconnaissance. Philippe relève que ce cas est une très bonne illustration de sa proposition.

Sylvie Pialoux, Au Fil de la Vie, demande si les membres associés auront droit à un voyage payé pour venir à l'AG et la TR ? Oui répond Philippe, dans des conditions qu'il reste à définir et les années où ils ont mené un projet de lutte contre le noma ! Sylvie pense que ce système va encore compliquer le fonctionnement de la Fédération et se demande si le membre parrain ne pourrait pas parler au nom de l'association locale.

Philippe ne partage pas cet avis car il pense que leur participation est importante en termes de reconnaissance et de motivation. Il illustre ses propos en parlant de Joël Sinaré, Centre Nopoko ici présent en tant qu'invité, qui a un projet de prévention et de sensibilisation au

Burkina Faso. Celui-ci a été financé par Winds of Hope sous le parrainage d'Ariane Vuagniaux de la Fondation l'Hymne Aux Enfants.

Bernard Mivelaz, Persis, demande si on ne devrait pas parler plutôt de membres actifs et d'associations locales partenaires d'un membre actif. Le membre actif pourrait présenter le projet d'une association locale et demander pour celle-ci une invitation à présenter son projet. Si l'association locale est ou devient grande et très organisée, elle peut devenir membre actif.

Physionoma apprécie la proposition mais relève qu'il faut être attentif dans le choix des termes. La première proposition est un peu hiérarchisante et élitiste, d'autant plus gênante que le premier cercle est occupé par des associations européennes...

Philippe Bédard, A Better Life, trouve intéressant qu'un membre actif puisse inviter périodiquement l'une de ses associations partenaires pour présenter l'un de ses projets.

Robert van Popellen, Dutch Noma, est très mal à l'aise à l'idée de financer des projets d'associations locales en rendant responsables les membres actifs de la Fédération partenaires de ces associations locales. Il a déjà eu de mauvaises expériences.

Patrick Joly, Sentinelles, pense qu'augmenter le nombre de membres de la Fédération risque de compliquer son fonctionnement qui n'est pas si simple.

Philippe Rathle pense que les deux approches se rejoignent beaucoup, la différence se manifestant au niveau des termes choisis et du statut donné. Il est important pour lui de préciser que ce n'est pas la Fédération qui finance ces projets locaux mais Winds of Hope qui engage les fonds de ses donateurs. Ceci implique que la Fondation a besoin de certaines garanties données par une forme d'appartenance à la Fédération et par le parrainage actif d'un membre qui devient ainsi co-responsable devant Winds of Hope.

Bernard Mivelaz est d'accord sur le principe mais il faut faire attention aux termes retenus et s'acheminer vers un partenariat d'égal à égal.

Bernard souligne que dans l'exemple de Persis, Persis-Burkina est le membre actif et Persis-Valais est le membre partenaire tout comme La Voix du Paysan.

Philippe ajoute que l'intérêt de cette proposition est précisément sa souplesse, le partenariat est une sorte de marche pied pour l'association locale qui peut envisager à terme de devenir membre de la Fédération. En ce qui concerne Persis-Valais et La Voix du Paysan, ce sont de grandes associations locales, bien organisées, qui ont fait leurs preuves et ont acquis de ce fait et de plein droit leur statut de membre actif.

Yvan Muriset, Sentinelles, dit que l'on peut se poser la question de savoir si les membres actifs actuels de la fédération sont assez actifs dans le Noma (au vu des fonds disponibles qu'il reste) Si l'on consulte le site No-Noma, on s'aperçoit qu'il y a seulement trois membres qui ont mis leur rapport d'activité 2009 sur le site. Or n'est-ce pas une condition pour être membre de la fédération ?

Michèle Piccard, Winds of Hope, pense qu'il doit y avoir des conditions pour rester actif dans sa qualité de membre et donc la nécessité et l'obligation de déposer son rapport d'activité.

Yvan Muriset ajoute que ce sont bien les statuts qui doivent fixer cette exigence.

Il s'ensuit une série de votes nécessitant la majorité des deux tiers et dont la régularité est mise en cause par le fait que plusieurs personnes d'une même association ont voté dans une certaine confusion.

La Présidence décide de ne pas revoter immédiatement et de remettre à l'année prochaine la décision finale. Après une discussion aussi féconde, elle estime qu'un temps de réflexion est nécessaire pour affiner les propositions à soumettre au vote.

b. Démissions

Philippe présente à la discussion quatre cas en situation d'exclusion selon statuts :

Campaner n'a pas payé sa cotisation depuis trois ans, et n'est pas venu à l'AG depuis trois à quatre ans. Suite à un mail, ils ont payé une cotisation, c'est la première cotisation en trois ans. Mais ils ne sont pas présents ce jour. Ils ne répondent pas aux mails. Selon Sentinelles ils ont changé leur orientation en s'occupant davantage de cas de malnutrition, tout en gardant quelques cas de Noma. Le responsable, José Campaner, est très indépendant.

L'Assemblée décide à la majorité d'exclure Campaner qui perd sa qualité de membre.

Facing Africa n'a pas payé sa cotisation depuis deux ans, et n'est pas venu à l'AG depuis trois à quatre ans. Le responsable, Chris Lawrence, n'a répondu qu'une seule fois à nos nombreux mails en indiquant qu'il ne partageait pas le côté trop médiatique que Bertrand donnait à la lutte contre le noma ni les dépenses engagées pour ces assemblées.

Dutch Noma connaît bien Facing Africa. Il relève les actions utiles qui sont menées en particulier en Ethiopie (construction d'un hôpital pour opérer les patients atteints de noma) mais aussi l'indépendance farouche de son responsable !

Yvan Muriset atteste qu'ils sont de bons défenseurs du noma.

La question n'est pas de contester le fait que Facing Africa fait un travail utile et efficace, mais de savoir s'ils veulent faire toujours partie de la Fédération.

L'Assemblée décide à la majorité de ne pas exclure Facing Africa qui ne perd donc pas sa qualité de membre.

Avant d'aborder les deux cas suivants : Enfants du monde et Enfants du Noma qui sont dans la même situation, Philippe tient à relever que cette décision de l'Assemblée est embarrassante puisqu'elle institue une situation de deux poids, deux mesures par rapport au premier vote. Les statuts sont pourtant clairs : « La qualité de membre se perd automatiquement lorsque la cotisation annuelle n'a pas été payée malgré deux rappels ». Les statuts devraient être appliqués ou modifiés !

Philippe interpelle l'assemblée pour savoir si elle veut modifier les statuts.

L'Assemblée décide à la majorité de ne pas modifier les statuts et donc d'annuler en conséquence les deux votes précédents.

Philippe tentera une dernière fois de contacter les associations concernées et sinon, sans réponse de leur part, appliquera les statuts.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée générale est close à 15h40

La Présidence :



Winds of Hope

Lausanne, le 30 septembre 2011.